



(Article L.2121-25 du CGCT)

<><><><><><><><><><><>

- 16 - Accueil de loisirs sans hébergement et service commun d'éducation physique dans les écoles – prestations de transport d'enfants : attribution des marchés

POLITIQUE DE LA VILLE

- 17 - Chantiers d'insertion – projet territorial : conventions avec les associations INSERFAC et AVENIR, les communes de Châtel Guyon et de Riom et le CCAS de Volvic
- 18 - Actions en faveur de la jeunesse - appel à projets : attribution des aides financières de RLV

CULTURE

- 19 - Capitale européenne de la Culture 2028 – Adhésion de Riom Limagne et Volcans à l'association « Clermont – Massif central 2028 » en soutien à la candidature de Clermont-Ferrand
- 20 - Musée de Riom Limagne et Volcans – exposition temporaire Muses et Merveilles : tarifs d'articles boutique

ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

- 21 - Espace Naturel Sensible (ENS) de la colline de Mirabel : achat de parcelles AC 228, AC 818, AC 879 et AC 96 à Malauzat et ZK 145 à Ménérol
- 22 - Espace Naturel Sensible (ENS) de la colline de Mirabel : achat des parcelles ZK 238 et 239 à Ménérol
- 23 - Espace Naturel Sensible (ENS) de l'étang Grand à Pulvérières – acquisition : promesse de vente authentique

TRANSPORT - MOBILITE

- 24 - Schéma directeur cyclable communautaire : approbation

GEMAPI

- 25 - Bassins versants Morge-Buron-Merlaude : Contrat territorial 2021-2023 et convention de coopération public-public et de gestion de service avec les communautés de communes Combraille Sioule et Morge, Plaine de Limagne et la communauté d'agglomération Vichy communauté

URBANISME

- 26 - Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Chambaron-sur-Morge – élaboration : approbation
- 27 - Droit de préemption urbain (DPU) - Mise en place sur la commune de Chambaron-sur-Morge
- 28 - Règlement Local de Publicité (RLP) de Riom – Modification n°5 : approbation

HABITAT

- 29 - Projet de construction de 8 logements sociaux neufs situé Pré du Moulin - Route d'Ennezat à Riom : aide financière à ASSEMBLIA
- 30 - Projet de construction de 8 logements sociaux neufs situé Le grand Saint Paul – rue des pêcheurs à Mozac (tranche 2) : aide financière à AUVERGNE HABITAT
- 31 - Projet d'aménagement d'un logement – immeuble Glangeaud à Malintrat : aide financière à la commune de Malintrat
- 32 - Opération de « résorption de l'habitat insalubre (RHI) – bidonville » de la pointe de Planchepeleuil à Riom : Convention pour une mission d'accompagnement au relogement des familles par l'Association de Gestion du Schéma d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage (AGSGV63)
- 33 - Garanties d'emprunt accordées à ASSEMBLIA pour 5 opérations de logements sociaux :
- 33.01 - Demande de garantie d'emprunt auprès de la banque des territoires du prêt n° 114239 (composé de 4 lignes) pour le compte d'ASSEMBLIA pour l'opération d'achat en VEFA de 9 logements collectifs au sein de la Résidence « Belle Epoque » à Châtel-Guyon
 - 33.02 - Demande de garantie d'emprunt auprès d'Action Logement Services du prêt n° 1041695 et 1041699 pour le compte de la SEAU devenue ASSEMBLIA pour l'opération d'achat en VEFA de 9 logements collectifs au sein de la Résidence « Belle Epoque » située au 37 Avenue des Etats Unis à Châtel-Guyon - Montant du prêt = 50 000 €
 - 33.03 - Demande de garantie d'emprunt auprès de la banque des territoires du prêt n° 114232 (composé de 4 lignes) pour le compte d'ASSEMBLIA pour l'opération de construction neuve de 8 logements collectifs situés Rue du Champ Bailey Les Echards à Pessat-Villeneuve - Montant du prêt = 1 034 222 €
 - 33.04 - Demande de garantie d'emprunt auprès d'Action Logement Services du prêt n° 1041787 et 1041788 pour le compte de la SEAU devenue ASSEMBLIA pour l'opération d'achat en VEFA de 10 logements individuels au sein du lotissement « les Terrasses de Tournœl » située Rue des Riaumes à Volvic - Montant du prêt = 36 000 €
 - 33.05 - Demande de garantie d'emprunt auprès d'Action Logement Services du prêt n° 1041751 et 1041754 pour le compte de la SEAU devenue ASSEMBLIA pour l'opération d'achat en VEFA de 6 logements individuels au sein d'un lotissement « Le Clos du Colombier » située Chemin du Pillon à Ennezat - Montant du prêt = 36 000 €
 - 33.06 - Demande de garantie d'emprunt auprès d'Action Logement Services du prêt n° 1041763 et 1041766 pour le compte de la SEAU devenue ASSEMBLIA pour l'opération d'achat en VEFA de 7 logements individuels au sein d'un lotissement située Rue du Stade à Ennezat - Montant du prêt = 36 000 €

EAU – ASSAINISSEMENT

- 34 - Conseil d'exploitation des régies eau et assainissement : désignation des membres
- 35 - Conventions de gestion transitoire pour l'exploitation des services en régie : renouvellement
- 36 - Conventions de suivi d'opération d'investissement d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales urbaines
- 37 - Ouvrages privés des lotissements : procédure de transfert à la communauté d'agglomération

- 38 - Prestations « nettoyage des grilles avaloirs » intégrées aux contrats de délégation de service public (DSP) de la SEMERAP : modalités de remboursement par les communes à Riom Limagne et Volcans

TRAVAUX

- 39 - Travaux d'éclairage public – remplacement divers – fonds de travaux urgents 2021 : convention de financement avec le SIEG du Puy de Dôme
40 - Maintenance des bâtiments communautaires : attribution des marchés et autorisation de signature

RESSOURCES HUMAINES

- 41 - Pilotage des Ressources Humaines de la collectivité : approbation des Lignes directrices de gestion (LDG)
42 - Mise en place du télétravail : approbation de la charte de télétravail
43 - Rapport sur l'égalité femmes/hommes et plan d'actions
44 - Tableau des effectifs : actualisation
45 - Syndicat mixte Biopôle Clermont Limagne : convention de mise à disposition du service ressources humaines de RLV : avenant n°8
46 - Service commun des ressources humaines – adhésion de la commune de Marsat : convention
47 - Mise en œuvre du nouveau dispositif contrats de projets : création d'emplois non permanents

ADMINISTRATION GENERALE

- 48 - Conseil de développement à l'échelle du Grand Clermont : création et mutualisation

QUESTIONS DIVERSES

- 49 - Musées de Riom Limagne et Volcans – exposition temporaire « Gaïa, regards croisés entre Julien Salaud et les collections du musée Mandet » : plan de financement prévisionnel et convention avec l'artiste
50 - Société d'économie mixte locale (SEML) ASSEMBLIA : accord de la communauté d'agglomération pour prise de participation de la SEML au capital de la société Ombrières d'Auvergne

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M CHAUVIN Lionel, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**
Mme GRENIER Arlette, M DAIN Denis, **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M BEAURE Nicolas *a donné pouvoir* à M WEINMEISTER Nicolas,
- M BRAULT Charles *a donné pouvoir* à Mme PIRES-BEAUNE Christine,
- Mme PANIAGUA Murielle *a donné pouvoir* à M REGNOUX Marc,
- M ROUGEYRON Denis *a donné pouvoir* à Mme DE MARCHI Véronique,
- Mme VEYLAND Anne *a donné pouvoir* à M CHASSAING Pierre,
- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de PULVERIERES, remplacé par Mme GRENIER Arlette, suppléante,
- M IMBERT Didier, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par M DAIN Denis, suppléant,

Absents :

- M BELDA José,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie,
- Mme PERRETON Régine,
- M RAYMOND Vincent,

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M DE ABREU Jérôme

Rapport n°01 - Taux des impôts 2021 (Cotisation Foncière des Entreprises, Taxe sur le foncier bâti, Taxe sur le foncier non bâti)

Unanimité pour décider de fixer à :

- 23,97 % le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),
- 0 % le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 3,92 % le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Rapport n°02.01 - Budgets 2021 - Budget principal

Unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : M AGBESSI Eric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, M DE ABREU Jérôme, M DEAT Alain, M DUBOIS Gérard, Mme PIRES-BEAUNE Christine, Mme NIORT Nathalie, M VILLAFRANCA Grégory) pour adopter le budget primitif 2021 « budget principal ».

Rapport n°02.02 - Budgets 2021 - Budget annexe Zones économiques

Unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M AGBESSI Eric, DUBOIS Gérard) pour adopter le budget primitif 2021 « zones économiques ».

Rapport n°02.03 - Budgets 2021 - Budget annexe Zone artisanale de Champloup

Unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M AGBESSI Eric, DUBOIS Gérard) pour adopter le budget primitif 2021 « Zone artisanale de Champloup à Volvic ».

Rapport n°02.04 - Budgets 2021 - Budget annexe Zone d'activités de Champloup

Unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M AGBESSI Eric, DUBOIS Gérard) pour adopter le budget primitif 2021 « Zone d'activités de Champloup à Volvic ».

Rapport n°02.05 - Budgets 2021 - Budget annexe Zone d'activités Croix des Roberts

Unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M AGBESSI Eric, DUBOIS Gérard) pour adopter le budget primitif 2021 « Zone d'activités Croix des Roberts à Châtel-Guyon ».

Rapport n°02.06 - Budgets 2021 - Budget annexe Zone d'activité de Pulvérières

Unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M AGBESSI Eric, DUBOIS Gérard) pour adopter le budget primitif 2021 « Zone d'activité de Pulvérières ».

Rapport n°02.07 - Budgets 2021 - Budget annexe commerces de proximité

Unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M AGBESSI Eric) pour adopter le budget primitif 2021 « commerces de proximité ».

Rapport n°02.08 - Budgets 2021 - Budget annexe Transport public de voyageurs

Unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M AGBESSI Eric, DUBOIS Gérard) pour adopter le budget primitif 2021 « Transport public de voyageurs ».

Rapport n°02.09 - Budgets 2021 - Budget annexe eau

Unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : M AGBESSI Eric, M BRAULT Charles, M DE ABREU Jérôme, M DEAT Alain, M DUBOIS Gérard, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M VILLAFRANCA Grégory) pour adopter le budget primitif 2021 « eau potable ».

Rapport n°02.10 - Budgets 2021 - Budget annexe assainissement

Unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : M AGBESSI Eric, M BRAULT Charles, M DE ABREU Jérôme, M DEAT Alain, M DUBOIS Gérard, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M VILLAFRANCA Grégory) pour adopter le budget primitif 2021 « assainissement ».

Rapport n°03 - Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) : fixation du produit 2021

Unanimité pour :

- Arrêter le produit de la taxe pour la GEMAPI à 450 000 € pour l'année 2021,
- Charger le président de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services fiscaux.

Rapport n°04 - Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : attribution aux communes membres de RLV pour l'année 2021

Unanimité pour décider de reconduire pour l'année 2021, le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) attribuée à chaque commune membre de la communauté d'agglomération Riom Limagne, selon le tableau suivant :

Communes	DSC 2021	Communes	DSC 2021
Varennes sur Morge	43 057 €	Enval	62 325 €
Pulvérières	41 520 €	Ménérol	65 630 €
Chavaroux	37 656 €	Chappes	108 252 €
Clerlande	38 489 €	Chambron sur Morge	57 747 €
Surat	39 491 €	Charbonnières-Les-Varennes	48 339 €
Pessat Villeneuve	17 617 €	Saint-Ours-Les-Roches	62 420 €
Le Cheix sur Morge	21 014 €	Saint Beuzire	78 512 €
Saint Laure	40 339 €	Saint Bonnet près Riom	74 398 €
Entraigues	46 606 €	Les Martres d'Artière	33 945 €
Les Martres sur Morge	42 294 €	Sayat	65 746 €
Saint Ignat	46 675 €	Ennezat	111 083 €
Lussat	19 093 €	Mozac	135 267 €
Chanat-La-Mouteyre	44 872 €	Volvic	135 778 €
Malintrat	16 650 €	Châtel-Guyon	127 635 €
Malauzat	36 094 €	Riom	1 266 827 €
Marsat	41 514 €	TOTAL	3 006 884 €

Rapport n°05 - Les jardins de la culture : modification des autorisations de programme

Unanimité pour approuver la nouvelle répartition des crédits de paiement de ces opérations à l'intérieur de l'enveloppe des Autorisations de Programme ci-dessous :

Autorisation de programme 3301 – Jardins de la culture : Médiathèque et RAM

Montant Total TTC €	Crédits de paiement prévisionnels €					
	2014-2016	2017	2018	2019	2020	2021
11 891 200	2 125 160	2 651 202	4 814 528	2 046 710	151 732	101 868

Autorisation de programme 3140 – Jardins de la culture : cinéma

Montant Total HT €	Crédits de paiement prévisionnels €					
	2015-2016	2017	2018	2019	2020	2021
3 067 584	85 735	249 495	2 453 120	244 234	6 762	28 238

Autorisation de programme 3121 – Jardins de la culture : écoles municipales de musique et d'arts plastiques

Montant Total TTC €	Crédits de paiement prévisionnels €				
	2016-2017	2018	2019	2020	2021
9 175 756	492 290	3 170 708	3 997 758	1 314 506	200 494

Autorisation de programme 8201 – Jardins de la culture : aménagement des espaces extérieurs

Montant Total TTC €	Crédits de paiement prévisionnels €					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 360 000	12 142	18 683	301 907	919 930	62 901	44 437

Unanimité pour approuver la nouvelle répartition des crédits de paiement de ces opérations à l'intérieur de l'enveloppe des Autorisations de Programme ci-dessus.

Rapport n°06 - Travaux d'aménagement d'un giratoire : attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Bonnet-Près-Riom

Unanimité pour décider :

- D'approuver le versement à la commune de Saint-Bonnet-près-Riom de 125 000 €, au titre du fonds de concours, en application du règlement « Fonds de concours de RLV aux communes, pour des carrefours giratoires desservant des zones d'activité économiques » en date du 20 février 2020,
- D'autoriser le Président à signer tout document y afférent.

SPORT

Rapport n°07 - Piscine Béatrice Hess – projet de réhabilitation et d'extension – marché de maîtrise d'œuvre : choix du(es) lauréat(s)

Unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M BEAURE Nicolas, M CHANSARD Gérard, Mme HOARAU Catherine, M WEINMEISTER Nicolas) pour décider :

- De suivre l'avis du jury et de désigner comme lauréat le groupement représenté par le cabinet CARLES HEBRAS MAITRIAS, architecte mandataire
- D'autoriser le Président à engager la négociation avec le lauréat dans le cadre d'un marché sans publicité ni mise en concurrence,
- De verser la prime de concours de 28 000 € HT aux candidats suivants :
 - o Groupement conjoint représenté par le cabinet CARLES HEBRAS MAITRIAS, architecte mandataire, situé à Clermont-Ferrand (63100) et composé de :
 - pour les compétences Structure, Thermique/traitement d'air, Courants forts courants faibles, Traitement d'eau et Qualité environnementale des bâtiments, CD2i,
 - pour la compétence en économie de la construction, ECIB PROJECT,
 - pour la compétence VRD et aménagements extérieurs, GEO CONCEPTION,
 - pour la compétence acoustique, SALTO Ingénierie,
 - pour la compétence Ordonnancement, Pilotage et Coordination, EXECONCEPT,
 - o Groupement conjoint représenté par le cabinet SOHO ATLAS, architecte mandataire, situé à Lyon (69286) et composé de :
 - pour les compétences Structure, Thermique/traitement d'air, Courants forts courants faibles, Traitement d'eau, Qualité environnementale des bâtiments, économie de la construction, VRD et aménagements extérieurs, Ordonnancement Pilotage et Coordination, ARTELIA,
 - pour la compétence acoustique, GANTHA,
 - o Groupement conjoint représenté par l'AGENCE BOURGUEIL & ROULEAU, située à Tours (37100) et composée de :
 - pour les compétences structure et VRD aménagements extérieurs, 3iA SAS,
 - pour les compétences Thermique/traitement d'air, Courants forts courants faibles, traitement d'eau et qualité environnementale des bâtiments, Sarl Patrick TUAL,
 - pour la compétence acoustique, SAS ITAC,
 - pour la compétence en économie de la construction, SDEC Serge Ducloux,
 - pour la compétence Ordonnancement Pilotage et Coordination, ARPEGE Ingénierie.

Rapport n°08 - Piscine Béatrice Hess – opération de réhabilitation et d’extension : mise en place d’une autorisation de programme (AP/CP)

Unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M BEAURE Nicolas, M CHANSARD Gérard, Mme HOARAU Catherine, M WEINMEISTER Nicolas) pour approuver :

- la création d’une autorisation de programme pour l’opération de réhabilitation et d’extension de la piscine Béatrice Hess de Riom,
- la répartition des crédits de paiement de cette opération à l’intérieur de l’enveloppe comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Autorisation de programme 4132 – Réhabilitation extension de la piscine B. Hess

Montant Total TTC €	Crédits de paiement prévisionnels €				
	2020	2021	2022	2023	2024
9 800 000	4 128	500 000	3 600 000	3 200 000	2 495 872

TOURISME

Rapport n°09 - Construction d’une maison d’activités de pleine nature et d’accueil touristique sur le site du Goulet à Volvic : attribution des marchés et autorisation de signature

Unanimité pour décider d’attribuer les marchés de travaux suivants :

- le lot n°1 à la société COLAS (63360 GERZAT) pour un montant de 13 752,60€ HT,
- le lot n°2 à la société DUBOSCLARD (63460 JOZERAND) pour un montant de 71 090,41€ HT,
- le lot n°3 à la société SUCHEYRE (63530 VOLVIC) pour un montant de 14 094,80 € HT,
- le lot 4 à la société PERRET ET ASSOCIES (63670 LA ROCHE BLANCHE) pour un montant de 29 192,18 € HT,
- le lot 5 à la société SMSL SAS pour un montant de 40 192,38 € HT,
- le lot 6 à la société SABATERY MENUISERIE SARL (63530 SAYAT) pour un montant de 18 643,08 € HT,
- le lot 7 à la société AUVERGNE DECORS (63400 CHAMALIERES) pour un montant de 37 105,70 € HT,
- le lot 8 à la société VOMIERO (63200 MOZAC) pour un montant de 16 743,80 € HT,
- le lot 10 à la société SARF (63110 BEAUMONT) pour un montant de 18 577,01€ HT,
- et d’autoriser le Président ou son représentant légal à signer les marchés et tous actes relatifs à ce dossier.

ECONOMIE

Rapport n°10 - Soutien aux acteurs économiques touchés par les conséquences de la pandémie COVID 19 - Fonds Région unie : avenant n°1 à la convention entre la Région et RLV

Unanimité pour décider :

- D’approuver les termes de l’avenant 1 à la convention région unie conclue entre RLV et la Région, prolongeant la durée du Fonds jusqu’au 30 juin 2021 et modifiant les critères d’éligibilité du dispositif « avances remboursables »,
- D’autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Rapport n°11.01 - ZAC du Biopôle à Saint-Beauzire - travaux d’éclairage public : conventions avec le SIEG (M.O. matériel)

Unanimité pour décider :

- d’approuver le projet de travaux d’éclairage public « MO Matériels » de la ZAC du Biopôle de Saint-Beauzire,
- de confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme,
- de fixer la participation de la communauté d’agglomération Riom Limagne et Volcans à 28 500 €,
- d’autoriser le Président à verser cette somme après réajustement en fonction du décompte définitif au SIEG du Puy-de-Dôme,
- d’autoriser le Président à signer les conventions de financement avec le SIEG du Puy de Dôme et tous documents nécessaires à la conduite de cette opération.

Rapport n°11.02 - ZAC du Biopôle à Saint-Beauzire - travaux d'éclairage public : conventions avec le SIEG (réservations)

Unanimité pour décider :

- d'approuver le projet de travaux d'éclairage public « Réservations » de la ZAC du Biopôle de Saint-Beauzire,
- de confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme,
- de fixer la participation de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans à 3750 €,
- d'autoriser le Président à verser cette somme après réajustement en fonction du décompte définitif au SIEG du Puy-de-Dôme,
- d'autoriser le Président à signer les conventions de financement avec le SIEG du Puy de Dôme et tous documents nécessaires à la conduite de cette opération.

Rapport n°12 - Aménagement de la zone d'activité Agri-Développement de Pulvérières : plan de financement et demandes de subventions

Unanimité pour décider :

- d'autoriser le Président ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès de la Région et du Conseil Départemental, ainsi que l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

ENFANCE - JEUNESSE

Rapport n°13 - Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et micro-crèche : modification du règlement de fonctionnement

Unanimité pour décider :

- D'approuver le règlement de fonctionnement commun pour les multi accueils et la micro-crèche et notamment :
 - Le mode de calcul imposé par la dernière circulaire de la CAF (N°2019-005 du 5 juin 2019) et la modification en lien avec le calcul de l'accueil d'urgence et pour les enfants placés en famille d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfant (annexe 4 page 30 du règlement),
 - La grille de pondération des critères d'attribution (annexe 6),
- D'autoriser le Président ou son représentant légal à signer le règlement commun ainsi que tous les documents permettant sa mise en œuvre.

Rapport n°14 - Socialisation des enfants de mères incarcérées : convention de partenariat avec l'association ARAMIS et le Centre pénitentiaire de Riom

Unanimité pour décider :

- D'approuver la convention de partenariat pour l'accompagnement et l'accueil extérieur des enfants hébergés en établissement pénitentiaire,
- D'autoriser le Président ou son représentant légal à signer la convention de partenariat avec l'association ARAMIS, le centre pénitentiaire et le Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Puy de Dôme.

Rapport n°15 - Centre de loisirs sans hébergement de Saint Laure – séjours été 2021 : tarifs

Unanimité pour adopter les tarifs suivants pour chacun des séjours (étant précisé que les familles se situant dans les tranches 1 et 2 peuvent bénéficier d'une aide de la CAF dans le cadre du dispositif d'Aide au Temps Libre) :

Tranches	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Ext
QF CAF	0 à 680	681 à 850	851 à 990	991 à 1080	1081 à 1170	1171 à 1430	plus de 1431	plus de 991
Séjour surf	159,00 €	179,00 €	199,00 €	219,00 €	259,00 €	299,00 €	338,00 €	398,00 €
Capbreton								
Séjour lac	145,00 €	163,00 €	182,00 €	200,00 €	236,00 €	272,00 €	309,00 €	363,00 €
Annecy								
Séjour	76,00 €	86,00 €	95,00 €	105,00 €	124,00 €	143,00 €	162,00 €	190,00 €
La Bourboule								

Rapport n°16 - Accueil de loisirs sans hébergement et service commun d'éducation physique dans les écoles – prestations de transport d'enfants : attribution des marchés

Unanimité pour décider :

- d'attribuer le lot n°1 à la société CARS DELAYE (63200 MOZAC) pour un montant minimum de 7 000 € HT et un montant maximum de 18 000 € HT la première période, puis 10 000 € HT minimum et 26 000 € HT maximum sur chaque période annuelle de reconduction,
- d'attribuer le lot n°2 à la société TRANSPORT FAURE pour un montant minimum annuel de 16 000 € HT et un montant maximum de 30 500 € HT,
- d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer les marchés et tous actes relatifs à ce dossier.

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapport n°17 - Chantiers d'insertion – projet territorial : conventions avec les associations INSERFAC et Avenir, les communes de Châtel Guyon et de Riom et le CCAS de Volvic

Unanimité pour décider :

- d'autoriser le versement d'une subvention annuelle de 193 000 € aux différentes associations réparties comme suit :
 - o 93 200 € pour l'association Inserfac (46 600 € à la signature de la convention et 46 600 € en décembre 2021 suite à bilan),
 - o 99 800 € pour l'association Avenir (49 900 € à la signature de la convention et 49 900 € en décembre 2021 suite à bilan),
- d'approuver les termes des conventions annuelles avec les associations INSERFAC et Avenir,
- d'approuver les termes des conventions annuelles avec les communes de Châtel-Guyon, de Riom, et avec le CCAS de Volvic afin de permettre l'encaissement des participations municipales,
- d'autoriser le Président à signer tous documents en relation avec l'organisation des chantiers d'insertion et notamment les conventions de partenariat avec les associations d'insertion et les communes.

Rapport n°18 - Actions en faveur de la jeunesse - appel à projets : attribution des aides financières de RLV

Unanimité pour décider :

- D'approuver, pour l'année 2021, l'attribution des subventions présentées ci-dessus, sur présentation des bilans produits par chacun des organisateurs, pour un montant total de 16 572 € correspondant à :
 - Subventions séjours : 14 702 €
 - Subventions actions jeunesse et cohésion sociale : 1 870 €
- D'autoriser le Président ou son représentant légal à signer l'ensemble des documents permettant le versement de ces subventions.
- D'approuver la mise en place d'une seconde commission d'attribution « appels à projets » au printemps 2021.

CULTURE

Rapport n°19 - Capitale européenne de la Culture 2028 – Adhésion de Riom Limagne et Volcans à l'association « Clermont – Massif central 2028 » en soutien à la candidature de Clermont-Ferrand

Unanimité pour décider :

- De soutenir officiellement la candidature Clermont – Massif central au titre de Capitale européenne de la Culture et de relayer ce soutien sur les supports de communication de Riom Limagne et Volcans,
- D'adhérer à l'association Clermont – Massif central 2028 en tant que membre associé,
- De contribuer au fonctionnement de cette association à hauteur de 2 500 € pour l'exercice 2021 afin de financer les actions et moyens humains nécessaires à la constitution et au portage du dossier,
- De s'engager à proposer une contribution de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans à la préparation et la mise en œuvre du titre en cas de sélection par le jury européen en 2022-2023.

Rapport n°20 - Musée de Riom Limagne et Volcans – exposition temporaire Muses et Merveilles : tarifs d'articles boutique

Unanimité pour décider :

- D'approuver les articles boutiques et leurs tarifs ci-dessous, en lien avec l'exposition *Muses et Merveilles* :

Intitulé de l'article	Nombre d'exemplaire gratuits	Nombre d'exemplaire payants	Tarif de vente
Sérigraphie <i>Jeune japonaise</i>	0	3	39 €
Sérigraphie <i>Trois chats</i>	0	6	20 €

- D'autoriser le réassort des différents articles.

ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapport n°21 - Espace Naturel Sensible (ENS) de la colline de Mirabel : achat de parcelles AC 228, AC 818, AC 879 et AC 96 à Malauzat et ZK 145 à Ménérol

Unanimité pour décider :

- D'accepter l'achat, par acte notarié, des immeubles non bâtis cadastrés suivants au prix de 0.25 €/m² soit un prix d'acquisition global de 1 165 € :
 - o au lieu-dit « Pré Chèvre » à Malauzat : AC 228,
 - o au lieu-dit « Marcoin » à Malauzat : AC 818,
 - o au lieu-dit « La Chabanne » à Malauzat : AC 879 et AC 96,
 - o au lieu-dit « Bourrassol Nord » à Ménérol : ZK 145,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires,
- De désigner Maître Christophe TISSANDIER pour rédiger l'acte.

Rapport n°22 - Espace Naturel Sensible (ENS) de la colline de Mirabel : achat des parcelles ZK 238 et 239 à Ménérol

Unanimité pour décider :

- d'approuver l'acquisition des parcelles ZK 238 et 239 à Ménérol, pour un prix de 4 400 € HT (frais SAFER inclus, TVA à 880 €),
- d'autoriser le président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires,
- de désigner Maître Tissandier pour rédiger l'acte.

Rapport n°23 - Espace Naturel Sensible (ENS) de l'étang Grand à Pulvérières – acquisition : promesse de vente authentique

Unanimité pour décider :

- De rapporter la décision n° 2020.13 du Président prise le 9 juin 2020 par délégation du conseil communautaire dans le cadre de l'article 1 II de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020,
- De valider l'acquisition de l'étang (parcelles B 478 et B 479) au prix de 85 000 € sous condition suspensive d'obtention des subventions de l'Agence de l'Eau au titre du futur contrat territorial Sioule Andelot, et du Département,
- D'autoriser le Président à signer la promesse de vente authentique s'y rapportant, et, si les conditions sont levées, l'acte de vente,
- De désigner Maître TISSANDIER pour réaliser ces documents,
- D'autoriser la collectivité à solliciter toute subvention concernant l'acquisition de l'Etang Grand.

TRANSPORT - MOBILITE

Rapport n°24 - Schéma directeur cyclable communautaire : approbation

Unanimité pour décider d'approuver le schéma directeur cyclable communautaire.

GEMAPI

Rapport n°25 - Bassins versants Morge-Buron-Merlaude : Contrat territorial 2021-2023 et convention de coopération public-public et de gestion de service avec les communautés de communes Combraille Sioule et Morge, Plaine de Limagne et la communauté d'agglomération Vichy communauté

Unanimité pour décider :

- D'approuver le programme du contrat territorial Morge-Buron-Merlaude pour la période 2021-2023 et son plan de financement,
- D'autoriser le Président ou son représentant légal à déposer ce contrat territorial auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour instruction et subventionnement puis à le signer,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de coopération public-public et de gestion de service avec les trois EPCI concernés,
- D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions relatives à la mise en œuvre du programme d'actions 2021-2023 auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil départemental du Puy-de-Dôme,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du programme d'actions du contrat territorial pour la période 2021-2023.

URBANISME

Rapport n°26 - Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Chambaron sur Morge – élaboration : approbation

Unanimité pour décider :

- D'adopter les modifications apportées au projet de PLU pour tenir compte des avis, observations du public et du rapport du commissaire enquêteur,
- D'approuver le PLU de la commune de Chambaron sur Morge,
- De dire que, conformément à l'article R 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet :
 - d'un affichage durant un mois, au siège de Riom Limagne et Volcans ainsi qu'en mairie de Chambaron sur Morge. La mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
 - d'une publication dans le recueil des actes administratifs mentionné à l'art R5211-41 du CGCT,
- De dire que le Plan Local d'Urbanisme sera exécutoire en application de l'article L153-23 du Code de l'urbanisme, dès sa publication et sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles L 2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- De dire que la délibération deviendra exécutoire en application de l'article R 153-21 du Code de l'Urbanisme, dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué,
- De dire que conformément à l'article L 153-22 du code de l'urbanisme, le PLU approuvé sera tenu à la disposition du Public au siège de RLV et en mairie de Chambaron sur Morge aux jours et heures habituels d'ouverture.

Rapport n°27 - Droit de préemption urbain (DPU) - Mise en place sur la commune de Chambaron-sur-Morge

Unanimité pour :

- Approuver le périmètre du Droit de Préemption Urbain sur la commune de Chambaron-sur-Morge dont le plan figure en annexe, correspondant aux zones d'urbanisation futures (AU) et aux zones urbaines (U) telles que définies dans le document d'urbanisme. Seules les zones agricoles (A) et naturelles (N) sont exclues du champ d'application,
- Dire que, conformément à l'article R 211-2 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Chambaron-sur-Morge pendant un mois et d'une insertion dans deux journaux locaux et sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R211-3 du code de l'urbanisme.

Rapport n°28 - Règlement Local de Publicité (RLP) de Riom – Modification n°5 : approbation

Unanimité pour décider :

- D'approuver la modification n° 5 du Règlement Local de Publicité de la commune de Riom,
- De dire que, conformément à l'article R 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet :
 - d'un affichage durant un mois, au siège de Riom Limagne et Volcans ainsi qu'en mairie de Riom. La mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
 - d'une publication dans le recueil des actes administratifs mentionné à l'art R5211-41 du CGCT,
- De dire que conformément à l'article L 581-14-1 5° du code de l'environnement, le Règlement Local de Publicité, une fois approuvé, est annexé au plan local d'urbanisme de Riom,
- De dire que le Règlement Local de Publicité sera exécutoire en application de l'article L153-23 du Code de l'urbanisme, dès sa publication et sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles L 2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- De dire que la présente délibération deviendra exécutoire en application de l'article R 153-21 du Code de l'Urbanisme, dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué,
- De dire que conformément à l'article L 153-22 du code de l'urbanisme, le RLP approuvé sera tenu à la disposition du Public au siège de RLV et en mairie de Riom aux jours et heures habituels d'ouverture,
- De dire que conformément à l'article R581-79 du code de l'environnement, le RLP sera mis à disposition sur le site internet de la communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans.

HABITAT

Rapport n°29 - Projet de construction de 8 logements sociaux neufs situé Pré du Moulin - Route d'Ennezat à Riom : aide financière à ASSEMBLIA

Unanimité pour décider :

- D'approuver l'attribution à ASSEMBLIA d'une aide financière de 40 000 € pour l'opération de 8 logements locatifs sociaux situés Pré du Moulin – Route d'Ennezat à Riom,
- D'approuver les termes de la convention de financement correspondante et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout document permettant sa mise en œuvre.

Rapport n°30 - Projet de construction de 8 logements sociaux neufs situé Le grand Saint Paul – rue des pêcheurs à Mozac (tranche 2) : aide financière à AUVERGNE HABITAT

Unanimité pour décider :

- D'approuver l'attribution à AUVERGNE HABITAT d'une aide financière de 38 000 € pour l'opération de 8 logements locatifs sociaux situés Le Grand Saint-Paul (Tranche 2) Rue des Pêcheurs à Mozac,
- D'approuver les termes de la convention de financement correspondante et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout document permettant sa mise en œuvre.

Rapport n°31 - Projet d'aménagement d'un logement – immeuble Glangeaud à Malintrat : aide financière à la commune de Malintrat

Unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : M AGBESSI Eric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, M DUBOIS Gérard, Mme NIORT Nathalie, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M VILLAFRANCA Grégory) pour décider :

- D'approuver l'attribution à la commune de Malintrat d'une aide financière de 5 000 € pour l'opération d'un logements locatif social située dans l'immeuble Glangeaud, assortie d'un bonus de 2 500 €,
- D'approuver les termes de la convention de financement correspondante et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout document permettant sa mise en œuvre.

Rapport n°32 - Opération de « résorption de l'habitat insalubre (RHI) – bidonville » de la pointe de Planchepaleuil à Riom : Convention pour une mission d'accompagnement au relogement des familles par l'Association de Gestion du Schéma d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage (AGSGV63)

Unanimité pour décider :

- De confier à l'AGSGV63 les missions d'accompagnement social au relogement des familles de l'opération de « résorption de l'habitat insalubre (RHI) – bidonville » de la pointe de Planchepaleuil à Riom,
- D'approuver les termes du projet de convention correspondante et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout document permettant sa mise en œuvre.

Rapport n°33.01 – Garanties d'emprunt accordées à ASSEMBLIA pour 5 opérations de logements sociaux :

Demande de garantie d'emprunt auprès de la banque des territoires du prêt n° 114239 (composé de 4 lignes) pour le compte d'ASSEMBLIA pour l'opération d'achat en VEFA de 9 logements collectifs au sein de la Résidence « Belle Epoque » à Châtel-Guyon

Unanimité pour décider :

- D'accorder la garantie de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans au contrat n° 114239 souscrit par ASSEMBLIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de 50 %,
- D'autoriser le Président ou son représentant légal à signer tous les documents nécessaires.

Rapport n°33.02 – Garanties d'emprunt accordées à ASSEMBLIA pour 5 opérations de logements sociaux :

Demande de garantie d'emprunt auprès d'Action Logement Services du prêt n° 1041695 et 1041699 pour le compte de la SEAU devenue ASSEMBLIA pour l'opération d'achat en VEFA de 9 logements collectifs au sein de la Résidence « Belle Epoque » située au 37 Avenue des Etats Unis à Châtel-Guyon - Montant du prêt = 50 000 €

Unanimité pour décider :

- D'accorder la garantie de la communauté d'agglomération au contrat n° 1041695 et 1041699 souscrits par la Société d'Equipe d'Auvergne devenue ASSEMBLIA auprès d'Action Logement Services, à hauteur de 50 %,
- Autorise le Président à signer tous documents nécessaires.

Rapport n°33.03 – Garanties d'emprunt accordées à ASSEMBLIA pour 5 opérations de logements sociaux :

Demande de garantie d'emprunt auprès de la banque des territoires du prêt n° 114232 (composé de 4 lignes) pour le compte d'ASSEMBLIA pour l'opération de construction neuve de 8 logements collectifs situés Rue du Champ Balley Les Echards à Pessat-Villeneuve - Montant du prêt = 1 034 222 €

Unanimité pour décider :

- D'accorder la garantie de la communauté d'agglomération au contrat n° 114232 souscrit par ASSEMBLIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de 50 %,
- Autorise le Président à signer tous documents nécessaires.

Rapport n°33.04 – Garanties d'emprunt accordées à ASSEMBLIA pour 5 opérations de logements sociaux :

Demande de garantie d'emprunt auprès d'Action Logement Services du prêt n° 1041787 et 1041788 pour le compte de la SEAU devenue ASSEMBLIA pour l'opération d'achat en VEFA de 10 logements individuels au sein du lotissement « les Terrasses de Tournœl » située Rue des Riaumes à Volvic - Montant du prêt = 36 000 €

Unanimité pour décider :

- D'accorder la garantie de la communauté d'agglomération au contrat n° 1041787 et 1041788 souscrits par la Société d'Équipement d'Auvergne devenue ASSEMBLIA auprès d'Action Logement Services, à hauteur de 50 %,
- Autorise le Président à signer tous documents nécessaires.

Rapport n°33.05 – Garanties d'emprunt accordées à ASSEMBLIA pour 5 opérations de logements sociaux :

Demande de garantie d'emprunt auprès d'Action Logement Services du prêt n° 1041751 et 1041754 pour le compte de la SEAU devenue ASSEMBLIA pour l'opération d'achat en VEFA de 6 logements individuels au sein d'un lotissement « Le Clos du Colombier » située Chemin du Pillon à Ennezat - Montant du prêt = 36 000 €

Unanimité pour décider :

- D'accorder la garantie de la communauté d'agglomération au contrat n° 1041751 et 1041754 souscrits par la Société d'Équipement d'Auvergne devenue ASSEMBLIA auprès d'Action Logement Services, à hauteur de 50 %,
- Autorise le Président à signer tous documents nécessaires.

Rapport n°33.06 – Garanties d'emprunt accordées à ASSEMBLIA pour 5 opérations de logements sociaux :

Demande de garantie d'emprunt auprès d'Action Logement Services du prêt n° 1041763 et 1041766 pour le compte de la SEAU devenue ASSEMBLIA pour l'opération d'achat en VEFA de 7 logements individuels au sein d'un lotissement située Rue du Stade à Ennezat - Montant du prêt = 36 000 €

Unanimité pour décider :

- D'accorder la garantie de la communauté d'agglomération au contrat n° 1041763 et 1041766 souscrits par la Société d'Équipement d'Auvergne devenue ASSEMBLIA auprès d'Action Logement Services, à hauteur de 50 %,
- Autorise le Président à signer tous documents nécessaires.

EAU – ASSAINISSEMENT

Rapport n°34 - Conseil d'exploitation des régies eau et assainissement : désignation des membres

Unanimité pour décider de désigner les 63 membres suivants :

Le Président de RLV, Frédéric BONNICHON et,

Communes	Délégués titulaires (31)	Délégués suppléants (31)
Chambaron-sur-Morge	LABBE Daniel (CM)	LAFAYE Patrice (CM)
Chanat-la-Mouteyre	BEAURE Nicolas (CC)	VISSANT Claude (CCS)
Chappes	GAUTHIER Patrice (CC)	POTIER Jean-Paul (CM)
Charbonnières-les-Varennes	GIRAUD Michel (CM)	CHANSARD Gérard (CC)
Châtel-Guyon	ABELARD Nathalie (CC)	WATERLOT Philippe (CM)
Chavaroux	BELDA José (CC)	SCHAAL Philippe (CCS)
Clerlande	IMBERT Didier (CC)	PINHEIRO Aurélien (CM)
Ennezat	BOUTET Pierre (CM)	FAURE Jean-Paul (CM)
Entraigues	DEAT Alain (CC)	BOISSON Damien (CCS)
Enval	MEKADEM Patricia (CM)	GANDJEAN Roland (CM)
Le Cheix-sur-Morge	BIGAY Bertrand (CC)	CORBIN Bruno (CM)
Les Martres-d'Artière	RAYMOND Vincent (CC)	DOREILLE Thierry (CM)
Les Martres-sur-Morge	CHASSAGNE Eugène (CC)	CRESPO Luis (CM)
Lussat	LEY Pierre (CM)	DUCHÉ Dominique (CC)
Malauzat	PAPPALARDO Pierre Franck (CM)	AYRAL Jean-Paul (CC)
Malintrat	MAGNOUX André (CC)	DE VASCONCELOS Stéphanie (CM)
Marsat	GROSSHANS Michel (CCS)	DE FRANCESCO Raffaele (CM)
Ménérol	MIGNOTTE Pascal (CM)	GALINDO Jean-José (CM)

Communes	Délégués titulaires (31)	Délégués suppléants (31)
Mozac	MERCERON Jean-Luc (CM)	BARRAUD Pierre (CM)
Pessat-Villeneuve	DUBOIS Gérard (CC)	FAURE Jean-Michel (CCS)
Pulvérières	BARBECOT Jacques (CC)	GRENIER Arlette (CCS)
Riom	PECOUL Pierre (CC)	RAYNAUD Jean-Louis (CC)
Saint-Beauzire	LAURENDEAU Patrick (CM)	ARNAUD David (CM)
Saint-Bonnet-près-Riom	COHADE Michel (CM)	MARQUES Antonio (CM)
Saint-Ignat	CARTAILLER Philippe (CC)	CIBERT-GOTON Jean-Claude (CM)
Saint-Laure	VILLAFRANCA Grégory (CC)	BLANCHARD Christian (CCS)
Saint-Ours-les-Roches	CAZE Alain (CC)	PONCÉ Stéphane (CM)
Sayat	LANGLAIS Gérard (CM)	WEINMEISTER Nicolas (CC)
Surat	SEGUIN Joël (CM)	GRENET Roland (CC)
Varennnes-sur-Morge	SALGUES Julien (CM)	MICHEL Didier (CC)
Volvic	PINTO Lucie (CM)	BLEHAUT Jean-Baptiste (CM)

CM : conseiller municipal / CC : conseiller communautaire / CCS : conseiller communautaire suppléant

Rapport n°35 - Conventions de gestion transitoire pour l'exploitation des services en régie : renouvellement

Unanimité pour décider :

- D'approuver les termes de chacune des conventions de gestion avec les communes de Chanat-la-Mouteyre, Charbonnières-les-Varennnes, Châtel-Guyon, Pulvérières, Saint-Ignat, Volvic,
- D'autoriser le Président ou son représentant légal à signer ces conventions ainsi que tout document afférent à celles-ci, notamment les avenants.

Rapport n°36 - Conventions de suivi d'opération d'investissement d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales urbaines

Unanimité pour décider :

- D'approuver le projet de convention de suivi d'opération d'investissement,
- D'autoriser le Président ou son Vice-président délégué à l'eau et l'assainissement à signer les conventions de suivi d'opérations avec les communes de Châtel-Guyon, Mozac et Volvic pour l'année 2020,
- D'autoriser le Président ou son Vice-président délégué à l'eau et l'assainissement à signer la convention de suivi d'opérations à venir avec la commune de Volvic pour l'année 2021.

Rapport n°37 - Ouvrages privés des lotissements : procédure de transfert à la communauté d'agglomération

Unanimité pour décider :

- D'approuver les termes de la convention type définissant les modalités de conception et de transfert d'ouvrages privés à la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans et ses annexes,
- Que cette convention sera signée en amont du dépôt des permis d'aménager de lotir et, dès lors que la commune concernée se sera engagée à intégrer à son patrimoine la voirie du lotissement,
- De préciser que ces transferts se feront à titre gratuit,
- De donner délégation, au titre de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales au Président de la communauté d'agglomération pour :
 - Signer ces conventions sur la base de la convention type approuvée,
 - Arrêter par décision le transfert effectif des ouvrages,
 - Signer le procès-verbal de transfert de remise d'ouvrage (document type annexé),
- De dire que cette attribution pourra faire l'objet de la part du Président de subdélégation au Vice-président délégué à l'eau et l'assainissement dans la limite et les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapport n°38 - Prestations « nettoyage des grilles avaloirs » intégrées aux contrats de délégation de service public (DSP) de la SEMERAP : modalités de remboursement par les communes à Riom Limagne et Volcans

Unanimité pour décider d'autoriser le Président à solliciter auprès des communes concernées les remboursements au titre de l'entretien des grilles et avaloirs tels que présentés ci-dessous pour l'année 2020 et avec une application de l'actualisation contractuelle pour les années suivantes.

Répartition des coûts sur les bases contractuelles au prorata des temps passés		
Communes	Montant RLV (Réseaux)	Montant communes (Avaloirs)
Chambron-sur-Morge	5 236,80 €	3 422,80 €
Chappes	5 883,30 €	18 556,70 €
Chavaroux	300,80 €	449,70 €
Le Cheix-sur-Morge	1 528,00 €	1 420,40 €
Clerlande	184,10 €	4 699,30 €
Ennezat	897,10 €	4 108,90 €
Entraigues	458,70 €	4 541,30 €
Enval	435,60 €	1 127,40 €
Lussat	792,20 €	1 702,70 €
Malintrat	606,30 €	1 351,00 €
Marsat	1 816,70 €	3 527,80 €
Les Martres-d'Artière	501,90 €	871,20 €
Les Martres-sur-Morge	1 479,30 €	1 000,50 €
Ménérol	1 413,10 €	2 273,40 €
Mozac	643,50 €	1 689,10 €
Pessat-Villeneuve	748,90 €	839,90 €
Riom	2 443,90 €	32 990,10 €
Saint-Ignat	542,70 €	3 312,10 €
Saint-Laure	167,60 €	608,70 €
Saint-Ours	414,70 €	2 507,20 €
Sayat	1 374,50 €	2 483,90 €
Surat	654,20 €	3 014,60 €
Varennes-sur-Morge	2 291,50 €	1 388,60 €
Total	30 815,40 €	97 32,30 €

TRAVAUX

Rapport n°39 - Travaux d'éclairage public – remplacement divers – fonds de travaux urgents 2021 : convention de financement avec le SIEG du Puy de Dôme

Unanimité pour décider :

- D'approuver la mise en place du fonds travaux urgents pour 2021,
- De confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme,
- D'autoriser le Président ou son représentant légal à signer la convention et à verser au maximum la somme de 20 000 €, après réajustement en fonction du relevé métré définitif dans la caisse du receveur du SIEG.

Rapport n°40 - Maintenance des bâtiments communautaires : attribution des marchés et autorisation de signature

Unanimité pour décider d'attribuer :

- le lot n°1 à la société CHUBB France (63100 Clermont-Ferrand) pour un montant forfaitaire annuel de 1 606,40 € HT auquel peut s'ajouter un montant basé sur des prix unitaires dans la limite de 2 500 € HT,
- le lot n°2 à la société IDEX ENERGIES (63039 CLERMONT-FERRAND) pour un montant forfaitaire annuel de 8 499,36 € HT auquel peut s'ajouter un montant basé sur des prix unitaires dans la limite de 5 000 € HT,
- le lot n°3 à la société SAEC (63200 MOZAC) pour un montant forfaitaire annuel de 3 240 € HT auquel peut s'ajouter un montant basé sur des prix unitaires dans la limite de 1 200 € HT,
- le lot n°4 à la société SAEC (63200 MOZAC) pour un montant forfaitaire annuel de 7 357,50 € HT auquel peut s'ajouter un montant basé sur des prix unitaires dans la limite de 10 000 € HT,
- le lot n°5 à la société SAEC (63200 MOZAC) pour un montant forfaitaire annuel de 1 650 € HT auquel peut s'ajouter un montant basé sur des prix unitaires dans la limite de 2 000 € HT,
- le lot n°6 à la société AUVERGNE ASCENSEUR (43700 SAINT GERMAIN LAPRADE) pour un montant forfaitaire annuel de 5 380 € HT auquel peut s'ajouter un montant basé sur des prix unitaires dans la limite de 3 500 € HT,
- le lot n°7 à la société SEMERAP (63201 RIOM) pour un montant forfaitaire annuel de 7 089,81 € HT auquel peut s'ajouter un montant basé sur des prix unitaires dans la limite de 15 000 € HT,
- le lot n°8 à la société ECOTOIT (33140 CADAUJAC) pour un montant forfaitaire annuel de 12 793,30 € HT auquel peut s'ajouter un montant basé sur des prix unitaires dans la limite de 20 000 € HT,
- le lot n°9 à la société D SECURITE GROUPE (69740 GENAS) pour un montant forfaitaire annuel de 788 € HT auquel peut s'ajouter un montant basé sur des prix unitaires dans la limite de 2 000 € HT,

- le lot n°10 au groupement PERIN TELESURVEILLANCE SAS (08000 CHARLEVILLE MEZIERES) / AGI PROTECTION (63100 CLERMONT-FERRAND) pour un montant forfaitaire annuel de 2 200 € HT auquel peut s'ajouter un montant basé sur des prix unitaires dans la limite de 3 000 € HT,
- et d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer les marchés et tous actes relatifs à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES

Rapport n°41 – Pilotage des Ressources Humaines de la collectivité : approbation des Lignes directrices de gestion (LDG)

Unanimité pour décider :

- D'approuver les Lignes Directrices de Gestion (LDG) présentées,
- D'autoriser le Président ou son représentant légal à le signer ainsi que tous documents permettant sa mise en œuvre.

Rapport n°42 – Mise en place du télétravail : approbation de la charte de télétravail

Unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme NIORT Nathalie, Mme PIRES-BEAUNE Christine) pour décider d'approuver les termes de la charte de télétravail présentée et d'autoriser le Président ou son représentant légal à la signer.

Rapport n°43 – Rapport sur l'égalité femmes/hommes et plan d'action

Unanimité pour décider :

- D'approuver le rapport prévoyant le plan d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes présenté, pour une durée de 3 ans,
- D'autoriser le Président ou son représentant légal à le signer ainsi que tous documents permettant sa mise en œuvre.

Rapport n°44 - Tableau des effectifs : actualisation

Postes à créer	Motifs	Poste(s) à supprimer	Services	Date d'effet
Adjoint technique	Stagialisation de l'agent en poste	-	Pôle technique	01/03/2021
Professeur d'enseignement artistique	Nomination suite à promotion interne	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Pôle service à la population	01/03/2021

Unanimité pour décider d'autoriser la création des 2 postes et la suppression du poste susvisés, à la date à la date du 1^{er} mars 2021, pour des nécessités de service.

Rapport n°45 - Syndicat mixte Biopôle Clermont Limagne : convention de mise à disposition du service ressources humaines de RLV : avenant n°8

Unanimité pour :

- approuver les termes de l'avenant n°8 à la convention de mise à disposition du service ressources humaines de RLV auprès du SMO Biopôle Clermont Limagne et,
- autoriser le Président ou son représentant légal à signer l'avenant n°8 à la convention de mise à disposition.

Rapport n°46 - Service commun des ressources humaines – adhésion de la commune de Marsat : convention

Le conseil communautaire, sur proposition du Conseiller délégué au développement des ressources humaines, et à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant légal à signer la convention de mise en œuvre du service commun Ressources Humaines avec la commune de Marsat ainsi que tous documents y afférents.

Rapport n°47 - Mise en œuvre du nouveau dispositif contrats de projets : création d'emplois non permanents

Unanimité pour décider :

- D'approuver la création à compter du 1^{er} mars 2021 :
 - 1) D'un emploi non permanent, à temps complet, dans le grade de rédacteur territorial relevant de la catégorie B, pour mener à bien les missions relevant de l'opération Aide à l'habitat privé, OPAH-RU et PIG portée par le Pôle Aménagement et Développement Du Territoire de RLV.
Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée de 3 ans.
Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans.
L'agent devra justifier d'un diplôme de catégorie IV.
La rémunération de l'agent sera calculée, en tenant compte de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
Le régime indemnitaire prévu par délibération du conseil communautaire du 6 février 2018, sera versé selon le groupe fonctions correspondant aux missions exercées.
 - 2) D'un emploi non permanent, à temps complet, dans le grade de rédacteur ou attaché territorial relevant de la catégorie B ou A, pour mener à bien les missions relevant de l'opération Rénovation énergétique et développement – Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétiques (PTRE) portée par le Pôle Aménagement et Développement Du Territoire de RLV.
Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée de 3 ans.
Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans.
L'agent devra justifier d'un diplôme de niveau II ou III, soit un DUT ou une licence ou équivalent dans le domaine de la thermique ou du bâtiment/ architecture.
La rémunération de l'agent sera calculée, en tenant compte de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B ou A par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
Le régime indemnitaire prévu par délibération du conseil communautaire du 6 février 2018, sera versé selon le groupe fonctions correspondant aux missions exercées.
 - 3) D'un emploi non permanent, à temps complet, dans le grade d'ingénieur relevant de la catégorie A, pour mener à bien les missions relevant du projet d'élaboration de la politique de gestion patrimoniale porté par la direction eau et assainissement de RLV.
Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée de 3 ans.
Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans.
L'agent devra justifier d'un diplôme de niveau II, niveau Bac + 5 dans les métiers de l'eau et de l'assainissement.
La rémunération de l'agent sera calculée, en tenant compte de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
Le régime indemnitaire prévu par délibération du conseil communautaire du 6 février 2018, sera versé selon le groupe fonctions correspondant aux missions exercées.
- D'autoriser le Président ou son représentant légal à signer les contrats de projets correspondants et tous documents afférents.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapport n°48 - Conseil de développement à l'échelle du Grand Clermont : création et mutualisation

Unanimité pour décider :

- D'approuver la création d'un nouveau conseil de développement du Grand Clermont,
- Que le conseil de développement de Riom Limagne et Volcans sera mutualisé avec celui du PETR du Grand Clermont.

QUESTIONS DIVERSES

Rapport n°49 - Musées de Riom Limagne et Volcans – exposition temporaire « Gaïa, regards croisés entre Julien Salaud et les collections du musée Mandet » : plan de financement prévisionnel et convention avec l'artiste

Unanimité pour décider :

- d'approuver l'organisation de cette exposition temporaire,
- de valider son plan de financement prévisionnel ci-dessous,
- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre RLV et Julien Salaud,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires ou conventions relatifs à la mise en place de partenariats,

- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter toute demande de subvention et notamment la demande de subvention auprès de la DRAC pour un montant de 10 000 € au titre l'organisation de l'exposition,

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant
Communication (graphisme, impression, campagnes affichages et presse)	23 000 €	Billetterie	10 000 €
Publication d'un catalogue	4 000 €	Boutique	3 000 €
Scénographie et commissariat d'exposition	10 000 €	Subvention DRAC exposition	10 000 €
Muséographie	16 500 €	Soutien Amis des Musées	2 000 €
Transport et frais de déplacement	3 500 €	Subvention Fondation Riom Terre d'Auvergne	5 000 €
Fête et cérémonie	1 000 €	Autofinancement RLV	35 000 €
Animation et programmation	1 500 €		
Réalisation film documentaire + teasers	5 000 €		
Assurance	500 €		
TOTAL	65 000 €	TOTAL	65 000 €

Rapport n°50 - Société d'économie mixte locale (SEML) ASSEMBLIA : accord de la communauté d'agglomération pour prise de participation de la SEML au capital de la société Ombrières d'Auvergne

Unanimité des suffrages exprimés (M Pierre CHASSAING ne prend pas part au vote) pour approuver la prise de participation de la SEML ASSEMBLIA intervenue à hauteur de 43 %, au capital de la société Ombrières d'Auvergne.

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée par le Président de séance à 23h15.

Riom, le 04 février 2021,



Le Président,
Frédéric BONNICHON